

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9  
Votants : 11

**Délibération N° DEL2026-14 : Délibération portant création de 4 emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité**

L'an deux mille vingt-six et le 02 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents** : OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine, Didier VEYRAT, Chloé GARNOT, Jeanne MOUNAUT

**Étaient absents et excusés** : Chloé GARNOT, Cédric DUSSERT

**Pouvoirs** : Chloé GARNOT donne pouvoir à Louise CROUZET, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

**Secrétaire de séance** : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir en outre l'entretien saisonnier des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer quatre emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter 4 agents contractuels pour une durée de 6 mois maximum pendant un même période de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
**Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0**

- **DE CREER** quatre emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels en référence au grade d'adjoint technique pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.  
Christian PICHOU



Le secrétaire de séance  
Jean Patrick OUGIER

A blue ink signature of Jean Patrick Ougier, the secretary of the meeting.